

**H. Hirata et D. Senotier, éd. 1996. Femmes et partage du travail.
Paris, Syros, collection « Alternatives sociologiques ».**

Claude Martin

Numéro 36, automne 1996

Politiques familiales et vies de femmes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017728ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017728ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martin, C. (1996). Compte rendu de [H. Hirata et D. Senotier, éd. 1996. Femmes et partage du travail. Paris, Syros, collection « Alternatives sociologiques ».] *Lien social et Politiques*, (36), 162–163. <https://doi.org/10.7202/017728ar>

L'ouvrage comporte également une bibliographie importante et des index.

Nadine Lefaucheur
CNRS-GRASS, Université Paris VIII

• **Femme et travail. Enjeux et perspectives de l'activité féminine en Suisse. Travaux réunis par Béatrice DESPLAND. Lausanne, éd. Réalité sociale, 1991.**

La situation de la Suisse, pourtant proche de la France par la langue et la géographie, est largement ignorée ou plutôt se réduit trop souvent à quelques images stéréotypées d'un pays prospère et sans histoires. Aussi est-il particulièrement intéressant d'avoir des informations de première main sur ce qui se passe réellement dans ce pays : réalité, il est vrai, souvent difficile à synthétiser tant les particularités cantonales, et entre frontières linguistiques, restent marquées.

Cette ignorance est particulièrement vraie en ce qui concerne la situation des femmes au travail, tant du point de vue des taux d'activité (généralement sous-estimés dans nos représentations courantes) que de celui des conditions de travail et des mesures de protection sociale dont elles bénéficient ou dont elles déplorent la carence. Aussi faut-il saluer avec un intérêt tout particulier l'ouvrage élaboré sous la direction de Béatrice Despland¹, à la suite d'un colloque « Femme et travail » tenu à Lausanne en 1991 à l'initiative de Pierre Gilliland, qui rassemble douze collaborations consacrées à l'état et aux problèmes spécifiques de la situation des femmes au travail en Suisse.

Le point est d'abord fait de la situation exacte des femmes sur le marché du travail : si les taux globaux d'activité féminine restent encore faibles et n'ont été en apparence que modérément croissants depuis 1960, cela tient d'une part à la structure même de la vie active (allongement de la durée des études, sortie d'activité plus précoce grâce aux pensions et retraites), mais aussi à la persistance d'un modèle en « M » avec retrait au moment de la naissance du premier enfant, et éventuellement reprise ultérieure de l'activité professionnelle plus ou moins rapide. La répartition des femmes entre secteurs d'activité, leur difficulté d'accès aux postes de responsabilité, l'inégalité entre salaires masculins et féminins reproduisent, en les durcissant parfois sensiblement, les tendances

observées dans les autres pays européens (P. Gilliland, F. Messant-Laurent). Mais des évolutions se dessinent, en particulier par l'accès sans cesse croissant (alors que celui des jeunes gens est stagnant) des jeunes filles aux diplômes de l'enseignement supérieur. Toutefois, les difficultés d'emploi liées à la crise, même si elle est atténuée en Suisse, et la recherche par les employeurs de la « flexibilité » tendent à confiner les femmes dans des emplois à temps partiel ou discontinus, ici comme ailleurs. Leur réinsertion sur le marché du travail après une interruption pour des raisons familiales s'avère particulièrement difficile, les dispositifs de formation ou de reconversion au plan fédéral ou cantonal n'étant pas assortis des financements nécessaires.

Si le droit matrimonial a progressé (en particulier depuis 1988) dans le sens d'une égalité de droits entre les conjoints, les conditions différentes d'emploi et de rémunération entre hommes et femmes continuent à donner au mari une responsabilité prééminente dans l'acquisition des revenus, et les comportements effectifs, par exemple pour l'importance attachée au travail professionnel de la femme, en sont évidemment marqués. Quant au droit social, il perpétue la confusion entre mariage et assurance sociale, et la protection sociale reste profondément enracinée dans son rapport au travail lucratif, avec des clauses souvent pénalisantes pour les femmes en cas de travail à temps partiel, en cas de divorce ou en ce qui concerne la perception d'une retraite propre. L'assurance-chômage comporte quelques mesures de préservation pour les femmes susceptibles de réintégrer le marché du travail après une interruption ; en revanche, les années passées au foyer, consacrées à l'éducation des enfants, ne donnent lieu à aucune exception à l'obligation de cotiser. La comparaison, effectuée dans l'un des chapitres de l'ouvrage, avec les régimes existant dans les autres pays d'Europe montre qu'un peu plus qu'ailleurs « la femme au travail [en Suisse] représente un défi dans le cadre de notre sécurité sociale ».

Les prises de position fédérales (parfois heureusement corrigées au niveau cantonal), qui excluent la participation publique au financement des structures d'accueil pour la petite enfance, ainsi que l'âge tardif d'entrée à l'école obligatoire et les horaires scolaires peu compatibles

avec un travail des mères un peu consistant montrent, selon les auteurs, que « leur qualité de travailleuses est de caractère secondaire, transitoire, accidentel. La prise en compte d'une spécificité des femmes dans la vie professionnelle n'existe paradoxalement que lorsqu'elles la quittent pour choisir la solution traditionnelle de retour complet au foyer ». L'absence de dispositions susceptibles de les aider à accomplir de front leurs tâches de travailleuses et de mères manifeste « la dévaluation du travail des femmes, incapables légalement de créer autant de protection sociale que les hommes bien qu'elles paient les mêmes cotisations qu'eux »... « Un droit faisant abstraction de la différence de sexe dans une société sexuellement marquée n'a ainsi que l'apparence de la réalité » (P. Schultz). Cette dernière remarque déborde, on s'en doute, largement le cas de la Suisse.

Agnès Pitrou
LEST-CNRS
Aix-en-Provence

Note

¹ Cet ouvrage est réactualisé, pour la partie concernant la protection sociale, par un texte encore non publié de la même auteure dans le cadre d'un enseignement au département de sociologie de l'Université de Genève : « La sécurité sociale en Suisse, éléments de réflexion », Genève, 1996, multigraphié.

• **H. HIRATA et D. SENOTIER, éd. 1996. Femmes et partage du travail. Paris, Syros, collection « Alternatives sociologiques ».**

Tout comme la réflexion sur l'État providence, le débat social, politique ou académique sur la question du travail et de son partage comme piste de solution à la crise omet le plus souvent la variable du genre. H. Hirata et D. Senotier proposent ici une des rares synthèses sur ce sujet en France, en réunissant quelques-uns(e)s des principaux spécialistes de ces questions. La France est cette fois au centre des comparaisons internationales proposées.

À la lumière des données recensées, on prend la mesure de l'accroissement considérable du taux d'activité féminine sur les vingt dernières années et même de la progression du nombre des femmes

dans des postes à responsabilité, mais aussi de l'inégalité du positionnement des hommes et des femmes sur le marché du travail (inégalités des salaires à niveau de qualification et de formation équivalent, inégalités devant le chômage). Le principal objectif de l'ouvrage est donc de proposer une « lecture sexuée des problématiques du partage du travail », distinguant les lectures qui partent de la complémentarité entre les sexes et de la conciliation des rôles, de celles qui considèrent que la division sexuelle du travail recoupe une dimension oppression-domination, ou qui évoquent la « coextensivité entre rapports de sexe et rapports de classes » (11).

L'ouvrage comprend trois parties : une première consacrée au partage du travail et du temps, une deuxième présentant la situation française et une dernière abordant les comparaisons internationales. Au sein de ces trois parties, on trouve également trois questions clés. Les contributions de P. Zarifian et A. Langevin et de J. Kergoat traitent centralement de « l'appréhension sociale et sexuée du temps » et du débat sur l'articulation travail-hors travail, soulignant les écarts importants de cette appréhension selon les sexes et les classes sociales. Une deuxième question concerne le partage du travail domestique, qui conditionne en réalité le partage du travail professionnel. Cette partie souligne à quel point la réalité de ce partage est bien en-deçà des représentations sociales, au sens où l'on a ici plutôt affaire à un « non-partage du travail », les tâches domestiques incombant encore massivement aux femmes (voir le chapitre de Fougeyrollas-Schwebel). La troisième question est celle du partage sexué de l'emploi, du chômage et du temps partiel. À la lumière des contributions de M. Husson, C. Bloch-London et al., M. Maruani, J. Jenson, C. Rogerat, D. Senotier et H. Hirata, on mesure mieux à quel point la progression de l'activité professionnelle et salariée des femmes est essentiellement le résultat de la progression du travail à temps partiel contraint, ce qui correspond aussi à une précarisation de la position socio-professionnelle des femmes, ou des emplois de service et de caring, à propos desquels certains parlent de « nouveaux domestiques ».

Comme le souligne H. Hirata, « l'ensemble de ces éléments plaide pour un approfondissement de la lecture

sexuée » du partage du travail. La publication de cette synthèse est tout à fait primordiale dans le concert des analyses sur la crise du travail et de l'emploi, qui, comme le disent bien les responsables de cet ouvrage, négligent trop souvent de tenir compte de cette variable qui demeure essentielle : la question du genre.

Claude Martin
CNRS-ENSP, Rennes

• **Françoise BLOCH et Monique BUISSON. 1996. *Faire garder ou garder les enfants : une affaire de femmes. Entre rétribution, valeur d'usage et valeur de lien*. Ministère du Logement, CNRS, Université Lyon II.**

L'activité des professionnelles de la petite enfance, et plus spécialement des assistantes maternelles, s'inscrit au cœur de plusieurs évolutions qui posent problème dans nos sociétés. La première renvoie à la raison d'être même de leur intervention, c'est-à-dire le maintien presque général depuis trois décennies des femmes mariées et surtout des mères sur le marché du travail, même lorsqu'elles ont des enfants en bas âge : la crise de l'emploi et l'octroi de congés plus ou moins généreux après les naissances modifient bien évidemment les données de l'option que les mères ont à prendre entre la délégation de la garde des enfants à des tiers (familiaux, privés, institutionnels) et la décision d'arrêter temporairement leur activité professionnelle. La deuxième question concerne les mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre des politiques familiales pour favoriser la mise en place, le soutien et la réglementation de tel ou tel mode de garde et d'accueil offert aux parents. Enfin, l'intérêt accordé par les politiques publiques à une sorte de « professionnalisation » des activités qui touchent à ce secteur, même lorsqu'elles s'effectuent dans un cadre individuel et (ou) privé, s'inscrit désormais dans le dispositif des aides à l'emploi et de la lutte contre le chômage, dans le but de créer un nouvel espace de travaux salariés grâce à ce fameux « gisement d'emplois » des services de proximité : il s'agirait alors d'offrir à des femmes écartées du marché « classique » du travail, dépourvues de qualification directement monnayable outre leur expérience maternelle et domestique, de nouvelles possibilités d'emploi.

La complexité et l'importance pour la société de ces problèmes : travail professionnel des mères, financements publics en temps de pénurie, lutte contre le chômage, expliquent l'émergence de plusieurs travaux qui se sont intéressés aux « métiers de la petite enfance ». On comprend mieux en outre pourquoi ils ont très largement débordé les problématiques qui avaient servi de base aux travaux antérieurs sur le même thème ou aux classiques sondages sur les aspirations et les besoins des mères au travail : problématique de la « conciliation » entre famille et travail, ou problématique du « choix des modes de garde ». L'importance attachée par les chercheurs en particulier aux assistantes maternelles vient sans doute de la situation encore floue de ces femmes, dont l'activité peut s'exercer aussi bien dans l'opacité du « travail au noir » que dans le contexte salarial (mais alors, ce contexte revêt des aspects propres, en particulier en termes d'instabilité et de précarité, et de relation avec l'employeur), dans un cadre de tête à tête avec les parents que sous l'égide d'une institution privée ou publique. Plus profondément, les assistantes maternelles offrent un bon exemple des risques et des chances que peut présenter la création (aidée par les fonds publics) d'emplois socialement utiles, mais qui restent marqués par une triple tare : ils sont exercés par des femmes uniquement, assimilés à une sorte de prolongement de leurs compétences « naturelles » ; ils n'ont aucune garantie de durée, surtout lorsqu'ils sont soumis aux caprices des restrictions budgétaires publiques, et peu convertibles dans la mesure où les exigences requises pour les exercer sont minimes ; enfin, ils entraînent quelques relents des « emplois domestiques » (le terme de « nourrice » encore employé parfois pour désigner cette activité sent son XIX^e siècle). Le lien de dépendance vis-à-vis d'un employeur privé rend garanties et contrôles plus qu'aléatoires.

Ce long préambule montre bien l'intérêt très évident de la recherche de F. Bloch et M. Buisson. Il explique en outre pourquoi plusieurs recherches, dont nous donnons les références ci-dessous, se sont développées à peu de temps d'intervalle, plus spécialement sur les assistantes maternelles.

La recherche de F. Bloch et M. Buisson part d'un problème classique de formation de la demande, comme le